



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce  
**Sous-rubrique:** Nouvelle inscription  
**Date de publication:** SHAB - 01.02.2019  
**Numéro de publication:** HR01-1004556830  
**Canton:** VD

**Entité de publication:**  
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Nouvelles entrées Loin des Méchants SA, Bex

Loin des Méchants SASolalex  
1882 Gryon

**Forme juridique:** Société anonyme

**IDE:** CHE248684604

**Siège:** Bex

### Objectif

la société a pour but principal l'exploitation de tous établissements publics, notamment café-restaurants, hôtel, établissement d'hébergement touristique ainsi que l'organisation de tous évènements dans le domaine touristique (pour but complet cf. statuts).

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

### Révision:

Renonciation à la révision

Loin des Méchants SA, à Bex, Solalex, 1882 Gryon, CHE-248.684.604. Nouvelle société anonyme. Statuts: 24 janvier 2019. Autre adresse: Case Postale 204, 1884 Villars-sur-Ollon. But: la société a pour but principal l'exploitation de tous établissements publics, notamment café-restaurants, hôtel, établissement d'hébergement touristique ainsi que l'organisation de tous évènements dans le domaine touristique (pour but complet cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par courriel ou par écrit. Administration: Deburaux Martin, de France, à Ollon, président avec signature individuelle, et Chevalley Thierry, de Chexbres, à Ollon, sans signature. Selon déclaration du 24 janvier 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 1895 du 29.01.2019